

## CONSEIL SYNDICAL DU 09 AVRIL 2024

### 2024.007 – BUDGET PRIMITIF 2023 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DEFINITIF

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
10	4	3	14	17

#### Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Christophe LAUFRAY, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Claire de CAUSANS (suppléante) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant), Monsieur Laurent GESLIN (suppléant) ;

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Éric LECOFFRE (suppléant) ;

#### Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, , Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Aline PELISSIER, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Yves PICARDA ;

Procurations : Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Madame Laurie PONS, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Éric LECOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31, l'assemblée délibérante entend, débat et arrêté le Compte de gestion du comptable ;

**Considérant** l'adoption du Compte Administratif 2023 lors de la même séance du conseil syndical,

**Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du Compte de gestion (en annexe) du receveur de la Trésorerie d'Arles Municipale et Camargue et du Compte Administratif du Président du PETR ;

Il est proposé d'adopter le compte de gestion définitif du receveur, arrêté pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANNUEL	RESULTAT CUMULE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 253 391,70	1 174 025,01	- 79 366,69	322 222,74
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	40 775,59	36 436,62	- 4 338,97	135 417,00

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

**1 – ADOPTER** le Compte de gestion définitif du receveur arrêté pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

